

**Comité de soutien  
aux travailleuses et travailleurs de l'aéroport  
de Cointrin - Genève**

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)  
et tous les syndicats du canton

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat  
et du secteur subventionné

Les Communistes

Le Parti du Travail

Les Socialistes  
solidaritéS

Gauche anticapitaliste

NPA Nouveau parti anticapitaliste

Association Maison Populaire de Genève

Les Verts

Mouvement pour le socialisme

- Le Conseil d'Etat a même envoyé un haut fonctionnaire tenir des propos injurieux, publiquement, contre les travailleurs en grève, contre des militant-e-s syndicalistes et contre le SSP.

**Cette attitude est inquiétante car elle révèle clairement que les autorités politiques n'hésitent plus à se placer dans le camp de ceux qui veulent empêcher toute expression sociale et réprimer toute contestation.**

Une bataille reste donc à mener par tous les syndicats et partis politiques de gauche afin de justement rétribuer le travail et juguler la recherche effrénée du profit.

Après cette lutte importante,  
le comité de soutien organise une

**fête mercredi 10 février**

à partir de 18h

**à la salle du Faubourg  
rue des Terreaux-du-Temple 4**

repas, musique, etc.

# aéroport de Genève grève à Swissport une lutte exemplaire et victorieuse

Mercredi matin 13 janvier 2010 les employés du tribagage et de la piste de Swissport ont repris le travail après 10 jours de grève. Ils l'ont fait la tête haute et peuvent être fiers de la bataille qu'ils ont menée car **ils ont obtenu gain de cause sur une grande partie de leurs revendications.**

L'accord signé par le Syndicat des services publics (SSP) et l'entreprise Swissport prévoit la mise en place d'une convention collective de travail à partir du 1er janvier s'appliquant à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

La convention collective acceptée en septembre 2009 par une organisation minoritaire à la botte de l'employeur, contre l'avis du SSP majoritaire dans ce secteur, n'apportait aucune amélioration des conditions de travail et salariale à des travailleurs qui accomplissent un travail très dur.

Dans un secteur qui ne connaît pas la crise – augmentation des activités aéroportuaires, augmentation du nombre de passagers et donc de valises à manipuler - il est scandaleux d'imposer de tels salaires et conditions de travail.

Swissport, l'ancienne société de handling de Swissair, appartient à l'espagnol Ferrovial depuis 2005. La société de capital-investissement détient aussi des entreprises de construction et de transports, principalement en Europe, pour un total de 36,2 milliards d'euros. **Swissport réalise un chiffre d'affaires de**

**près de 2 milliards de francs dans 38 pays avec 100 000 employés.** Son résultat opérationnel s'élevait à 108 millions de francs en 2008.

Après avoir épuisé toutes les voies de la négociation et des médiations, les employés du tribagage et de la piste et leur syndicat ont décidé de se mettre en grève et d'avancer un cahier de revendications comportant notamment :

1. une CCT forte,
2. une augmentation salariale pour 2010,
3. la revalorisation du travail irrégulier,
4. la suppression des pénalités financières en cas de maladie du personnel.

Ces dernières étant même une atteinte à un droit humain élémentaire : ne pas être pénalisé pour raison de santé. Toutes ces revendications étaient amplement justifiées en regard du travail pénible de ce personnel et des résultats de cette entreprise.

Le résultat de la grève est que sur tous ces points une amélioration certaine a été obtenue, à savoir:

- 1) une prime de 100.- CHF par mois pour tous les grévistes;
- 2) une augmentation salariale généralisée de 40.- CHF, sur les grilles de salaires et sur tous les salaires réels;
- 3) une augmentation des points « HTI » pour travail irrégulier qui passent de 2.75 CHF à 3.10 CHF (cette mesure représente une augmentation générale moyenne de 40.- CHF et d'environ 50.- CHF pour les grévistes);
- 4) La suppression du prélèvement des 20% de salaire les 3 premiers jours de maladie, sur présentation d'un certificat médical.

Trois mesures sur 4 touchent donc l'ensemble du personnel. Les grévistes ont gagné 190.- CHF sur les 250.- demandés. Ils ont nettement améliorer leur CCT, laquelle est désormais signée entre le seul SSP et Swissport. La leçon n'est pas nouvelle, mais force est de constater que des travailleurs et des syndicats déterminés, clairs sur les objectifs à atteindre, obtiennent **à travers la lutte et la grève des résultats importants.**

Depuis de nombreuses années l'essentiel des luttes ont été défensives, l'intérêt de la lutte des employés du tribagage et de la piste est qu'elle a été offensive. Il faut le souligner et prendre exemple pour les futures batailles à mener.

Le 2 janvier 2010 les grévistes de Swissport ont commencé leur mouvement en même temps que le personnel de Dnata, seconde entreprise d'assistance au sol à l'aéroport. Les grévistes des deux entreprises ont ainsi affirmé la nécessité d'une CCT de branche pour mettre un terme à la concurrence déloyale que se livrent leurs employeurs pour s'arracher les marchés en rognant au final sur les conditions de travail.

Les grévistes de Dnata soutenus par le SIT et le SSP ont repris le travail le 2 janvier en fin de journée après avoir obtenu satisfaction de leurs revendications. La lutte commune pour qu'une CCT commune voie le jour va se poursuivre.

Cette lutte a aussi permis de mettre en évidence des aspects scandaleux et une **attitude anti démocratique de la part du Conseil d'Etat genevois.**

- L'aéroport est une régie publique autonome, placée sous la tutelle de l'Etat, qui se doit de veiller aux conditions de travail ; dans ce cas d'espèce sur le domaine à l'AIG. Or M. Longchamp, président du Conseil d'Etat, a donc violé la législation suisse : l'Etat est obligé de demander aux fournisseurs des marchés publics et des mandats de prestations de respecter les conditions usuelles locales de la branche. Dans ce conflit il a interdit de définir justement ces conditions usuelles à travers une CCT commune des entreprises «ground handling»! Il a même été jusqu'à menacer d'appeler une troisième entreprise pour intensifier la concurrence.

- Comme chef de l'AIG, M. Longchamp – aux multiples casquettes - est aussi responsable d'avoir **envoyé du personnel d'un établissement public financé par l'Etat auprès d'une entreprise privé pour tenter de briser la grève.** Il a utilisé des moyens d'Etat pour soutenir unilatéralement la position d'un employeur.

- Le Conseil d'Etat a également ordonné que la police agresse violemment les grévistes et leur interdise l'accès à leur lieu de travail.